

PROLOGUE AU NUMERO DE "LA REVUE" SUR LE CHOMAGE

La tragédie de l'exclusion et du chômage est certainement la question sociale n°1 de notre temps. Et c'est aussi, au sens fort du terme, le problème "écologique" n°1. S'il est vrai que *l'écologie est ce qui donne sens (logos) à la manière d'habiter notre domaine (ekos)*, quel sens aurait en effet une société qui tolérerait qu'une partie d'elle-même soit exclue durablement du travail et de ses fruits? Et c'est bien par le côté de l'exclusion que les écologistes et les héritiers du socialisme se sont d'abord rejoints.

Tous les articles de ce dossier de *La Revue* tournent autour des moyens de lutter contre le chômage, mais certains abordent à cette occasion le *travail* en lui-même : ses conditions, sa rémunération. Car il ne saurait être question (encore une fois : ni socialement, ni écologiquement) d'accepter n'importe quelle dérive de l'emploi ^{sous} sans prétexte de lutte contre le chômage. Et, peut-être paradoxalement, c'est sur cet aspect de l'écologie du travail (et plus précisément du travail salarié) que je voudrais insister dans ce prologue.

Car que cherchons-nous, derrière "l'emploi" ? Des moyens de vivre, de vivre autonome (pas un salaire d'appoint pour les femmes !), et cela en faisant dignement un travail reconnu par la société. Il ne s'agit pas d'accepter, comme aux Etats-Unis, une évolution vers le Tiers-Monde, où les tâches les plus précaires et les plus humiliantes sont reconnues comme emploi !

Oui, le travail, ses conditions, sa rémunération, restent déterminants dans la vie d'un homme ou d'une femme. Que l'on ne nous dise pas que le "temps de travail" représente si peu de chose dans une vie (17% !) qu'il en a perdu son importance sociale. Dit-on que les rapports sexuels occupent si peu de temps dans la vie que la différence sexuelle ne compte plus ? La retraite d'un cadre et celle d'un ouvrier, le chômage d'un cadre et celui d'un ouvrier, la façon même dont sont élevés leurs enfants, ce n'est pas la même chose...

NEGOCIER LA MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES.

Nous sommes pour la réduction de la durée du travail, pour la conquête du temps libre. Le travail doit-il pour autant rester une part maudite de la vie, une vallée de larmes entre les oasis des week-end et des vacances ? L'écologie et la dignité humaine s'arrêtent-elles aux portes de l'entreprise ? Cinquante ans de taylorisme, de travail en miette ont rétréci l'horizon dans le travail de l'immense majorité, et, pour cette majorité, les nouvelles technologies, l'assujettissement aux écrans d'ordinateur, n'arrangent rien.

Aujourd'hui, il est de mode, dans les écoles de gestion, de vanter la "mobilisation des ressources humaines". Améliorer les relations dans le travail, la salubrité du travail, participer à la définition de ses propres actes, et pourquoi pas, participer à l'amélioration des produits et du service, en liaison avec les associations de consommateurs ou d'usagers (en particulier dans les services publics), qui serait contre ? Voir le bout de ses actes, dans son propre travail, c'est le début de l'autonomie, y compris hors travail. "*Qui accepterait d'être esclave même deux heures par jour ?*" demandait Simone Weil (reprise par André Gorz). La révolution anti-taylorienne ? Résolument pour !

Ici, l'écologie rejoint la tradition la plus ancienne du mouvement ouvrier. Les premières luttes ouvrières furent des luttes d'artisans salariés, contre la dégradation des conditions de travail, et contre la perte du sens de leur travail. La lutte contre la dégradation des *conditions de travail*, contre l'effet du travail salarié sur les corps des humains - et d'abord la lutte contre le travail des enfants ! - fut la première bataille conjointe des embryons de syndicalisme et des médecins "philanthropes" ou "hygiénistes", comme on les appelait. Aujourd'hui encore, dans le tiers-monde, les écologistes sont souvent des médecins s'appuyant sur une base syndicale pour lutter contre le travail des enfants, les taudis, etc... Aujourd'hui, chez nous, cette "écologie du travail de la première révolution industrielle" est bien souvent dépassée, mais gare où pourrait nous ramener le libéralisme, gare où il ramène déjà nos travailleurs clandestins !

Surtout, c'est dans la reconquête du *sens du travail* que les aspirations autogestionnaires des mouvements Verts européens retrouvent les vieux accents du syndicalisme de métier. Mais dans un cadre tout à fait différent. Alors que le capitalisme n'a fait que dégrader le travail depuis le siècle dernier, alors que la Révolution Russe avait elle-même accepté le taylorisme, et que les staliniens l'avaient imposé aux anarcho-syndicalistes hostiles, aujourd'hui les tendances les plus éclairées du patronat le reconnaissent : les nouvelles technologies ont *besoin* d'opérateurs plus qualifiés, plus imaginatifs, plus responsables. D'où les nouvelles formules de "cercles de qualité et de productivité", où les employeurs cherchent à capter, au profit de leurs propres objectifs gestionnaires, les aspirations autogestionnaires des salariés.

Mais ce travail ennobli, enrichi, cette qualité, cet engagement, cette implication supérieure dans le travail vendu à un employeur, comment imaginer qu'il lui soit livré sans contrepartie ? Comment peut-on imaginer une "ressource humaine" travaillant comme une personne... et flexible comme un roseau, licenciable comme un pion ? C'est un *nouveau contrat social* qu'il s'agit de passer. Quelles en seraient les contreparties pour les salariés ? La stabilité de l'emploi, d'abord. Car comment s'impliquer dans une tâche dont on peut être chassé demain ? Que signifierait un contrat révocable à tout moment de la part de l'employeur ? Et d'ailleurs, comment, sinon, accumuler l'expérience, le savoir-faire nécessaires pour une mise en oeuvre des nouvelles technologies ? Cette stabilité de l'emploi est donc à peine une "contrepartie" Elle est la condition même du contrat salarial.

UN SALAIRE JUSTE

La contrepartie fondamentale (je ne surprendrai personne !), c'est bien sûr la conquête du temps libre. Les 35 heures tout de suite, pour compenser le blocage de la réduction du temps de travail depuis 1982, qui rend compte à lui seul de la moitié du chômage officiel, et ensuite une heure de moins chaque année, jusqu'aux trente heures au début du siècle (mais chez Volkswagen, ils

en sont déjà à 28 heures). La conquête du temps libre, c'est un objectif de solidarité pour les chômeurs, mais c'est d'abord, et cela resterait, même après le retour au plein emploi, la nouvelle mesure du progrès humain, dès lors que la société dispose des moyens d'assurer une vie raisonnablement confortable à tous ses membres. J'ajouterai que seul un "modèle de développement centré sur la croissance du temps libre" (comme disent nos chers économistes) est écologiquement soutenable dans le pays du Nord, si nous reconnaissons que les Chinois ont bien le droit, eux, d'espérer s'acheter un jour une mobylette... Mais j'ai promis de me concentrer, dans ce prologue, sur le rapport salarial lui-même.

Les salaires des travailleurs en France sont très élevés, bien sûr, par rapport au Tiers Monde (58 fois plus haut qu'en Indonésie). Mais ce n'est pas en payant moins les salariés français qu'on améliorera le sort des travailleurs du Tiers-Monde, c'est en payant mieux leurs produits ! Ce qui frappe, par contre, c'est l'inégalité profonde, et qui s'aggrave, de l'échelle des salaires en France.

Les ouvriers en France gagnent encore trois fois et demi plus qu'au Portugal. Mais en Allemagne ils gagnent une fois et demi plus qu'en France (charges sociales comprises)... en travaillant cent heures de moins par an ! En revanche, les cadres français gagnent plus que leurs collègues allemands.

Et ça ne s'arrange pas. Sous les années Mitterrand, les 10% de salariés masculins qui gagnent plus de 18 400 F net par mois (en 1993) ont vu leur salaire augmenter de 10%, alors que les 10% qui gagnent le moins ne l'ont vu augmenter que de 6% : deux fois moins vite... et 6 fois moins en valeur absolue ! En réalité, les 60% de salariés (masculins toujours) qui gagnent moins de 9 700 francs en 1993 ont vu leur salaire quasiment stagner pendant 10 ans... sans strictement rien gagner en temps libre. Et l'échelle est sexiste : 80% des femmes gagnent moins de 10 600 francs par mois, et seule 10% gagnent plus de 12 800 francs.

La "pointe" des salariés les mieux payés est de plus monstrueusement effilée, jusqu'au PDG d'Alstom qui s'octroie 140 fois le revenu mensuel de ses ouvriers. Et bien sûr, cette pointe concentre en outre l'essentiel des revenus des placements financiers : les cadres furent les principaux clients des SICAV, Assurance-Vie et autres placements commodes défiscalisés par le pouvoir "socialiste".

Telle est la scandaleuse inégalité de revenus qui sert de contexte à la réduction du temps de travail. Cette réduction est une exigence de solidarité avec les exclus, mais elle ne peut se faire en aggravant les conditions de vie des travailleurs, ouvriers et employés, tous ceux dont la qualité de vie est réellement limitée par le pouvoir d'achat. Tous les salaires horaires doivent donc augmenter en compensation (avant impôts) mais pas tous dans la même proportion. Tel doit être l'enjeu de la vaste négociation sociale qui devra accompagner la réduction de la durée du travail, et qui, par le biais d'une réforme de la fiscalité et du financement de la protection sociale, doit aboutir à un repartage du revenu national. Il ne s'agit pas de priver les employeurs des moyens de créer des emplois, bien au contraire. Pourtant, il est inacceptable que les petits salaires mensuels diminuent, et même, à mon avis, le SMIC mensuel devrait augmenter, même après la réduction de la durée du travail. En revanche, ces 10% de salariés masculins qui ont profité du creusement des inégalités depuis le gouvernement Fabius, et qui auront déjà le plus de moyens culturels et financiers pour jouir de leur temps libre augmenté, je ne vois pas qu'ils aient l'absolue nécessité d'une compensation intégrale. Sans parler de Monsieur Suard, dont les émoluments devraient être sérieusement révisés à la baisse !

Où passe la limite ? C'est cela qu'il faudra négocier. Peut-être pas au même niveau dans toutes les branches, dans toutes les régions. Il faudra tenir compte des conditions concrètes. Mais pour ma part, je ne pense pas que ces 80% de femmes dont je parlais plus haut doivent voir leur pouvoir d'achat

baisser, car il s'agit encore une fois d'assurer l'autonomie des personnes, et d'en finir avec l'idée d'un "salaire d'appoint".

ET LA PROTECTION SOCIALE ?

Je l'ai dit dès le début : le problème avec le salariat, c'est qu'il détermine notre style de vie, même quand on ne travaille pas ou plus, quand on est malade, chômeur ou retraité. En un sens, c'est la grande conquête sociale de la première moitié de ce siècle : les salariés se sont vu reconnaître un certain droit au revenu à titre viager. Et c'est cela que le libéralisme de notre fin de siècle s'acharne à détruire sous prétexte que les travailleurs du Tiers-Monde ne l'ont pas encore conquis !

Le revers de la médaille, c'est que le coût de la protection sociale pèse presque exclusivement, en France, sur le salaire. Et cela, effectivement, nuit à la compétitivité, encourage les employeurs à remplacer les travailleurs par des machines plus que de raison, et finalement nuit à l'emploi. Les politiques de Gribouille qui consistent à offrir aux employeurs (patrons et administrations) des catégories de salariés dispensées de cotisation ne font évidemment que déplacer le problème... en encourageant à licencier les salariés à statut normaux. Ainsi, les 900 000 "Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle" n'ont finalement engendré que 30 000 emplois.

C'est pourquoi je suis résolument pour la *fiscalisation* du financement de la protection sociale, au mieux par les impôts sur le revenu, à la rigueur par la TVA. Les impôts sur le revenu, ce serait mieux, car l'Impôt sur le Revenu de Personnes Physiques est très progressif, il est concentré sur les hauts revenus, peut être même trop (mais cela peut être modulé par une combinaison avec la CSG). La TVA est déjà beaucoup plus juste que les cotisations sociales actuelles, car elle est prélevée au moins sur l'ensemble des revenus, elle n'augmente pas le niveau des prix quand elle se substitue à des cotisations sociales, et elle est déduite à l'exportation, ce qui améliore la compétitivité des productions en France. Il ne s'agit pas de retirer aux

syndicats et associations familiales la gestion des Caisses (au contraire, il sera plutôt question de la démocratiser, de l'humaniser, cette gestion !) mais de changer l'assiette des prélèvements, afin que *tous* les revenus contribuent à ce ciment de la cohésion qu'est le système de protection sociale.

Il coûte cher ? Mais pas du tout ! Mis à part des frais de gestion parmi les plus bas de monde (et beaucoup plus bas que ce que prélèvent les assurances privées), tout est redistribué aux malades, chômeurs, familles et retraités. Ce qui coûte cher, il est vrai, c'est *l'usage* de cet argent, en particulier pour l'assurance maladie. Non seulement notre société rend les gens malades, de stress, de fatigue, de bruit, de pollutions atmosphériques, d'alimentation déréglée, mais elle les soigne par des méthodes hyper-artificialisées, pour le plus grand profit des industries médicales et pharmaceutiques. S'il y a des réformes à faire, c'est bien là : vers une politique de santé préventive - et d'abord par un changement des modes de vie, vers plus de convivialité et de temps libre, vers une vie plus saine -, et vers une médecine plus douce.

Et la retraite ? Là, je comprends que les gens souhaitent que leur propre retraite soit en proportion de leurs propres cotisations (l'Etat assurant le complément pour ceux, de plus en plus nombreux, hélas, dont la carrière aura été trouée par le chômage et la précarité). Cette impression de "cotiser pour soi-même" justifie-t-elle pour autant d'ajouter à l'actuel système de la retraite "par répartition" (tous les cotisants paient pour les retraites versées la même année) un système de "capitalisation" (les cotisations sont placées dans le circuit financier, et ce sont les revenus futurs de ces placements qui paieront les compléments de retraite) ? Idée extrêmement dangereuse.

D'abord, ce n'est qu'un grossier camouflage pour faire avaler les nécessaires augmentations de cotisation, puisqu'il faudra cotiser deux fois : à la répartition et à la capitalisation. Mais avec la capitalisation, les compagnies d'assurance prélèveront leur dîme... et les pensions reversées dépendront de la

rentabilité des placements au moment de la retraite. S'il y a un krach financier? Dans les années 30, les retraités "à la capitalisation" se sont retrouvés sur la paille.

Oui, il faudra augmenter les cotisations que chacun paie pour sa propre retraite... au fur et à mesure que la durée de vie totale s'allongera, tandis que diminuera le nombre d'heure travaillées. C'est normal, et c'est plutôt heureux quand y réfléchit un peu : ça mesure tout simplement l'augmentation du temps libéré du travail. Alors tenons-nous en au système le plus clair et le plus solide : la répartition.

Jusqu'ici, M. Balladur n'a pas osé franchir le pas, mais il nous y prépare, en diminuant les retraites servies et surtout, en les servant de plus en plus tard: en allongeant la durée de cotisation obligatoire, de 150 à 160 trimestres. Or, tous ces salariés qui doivent partir 2 ans et demi plus tard... c'est autant de chômeurs de plus, et de jeunes chômeurs sans protection sociale. Jeunes chômeurs qui restent ainsi à la charge de leurs parents, sous prétexte de ne pas augmenter les cotisations de retraite. Politique de Gribouille, encore ...

Non, mieux vaut en revenir aux 150 trimestres, 37 ans et demi de cotisation. C'est beaucoup plus important que la barre des "60 ans" : bien des travailleurs, qui ont déjà fait le plein de cotisations, souhaiteraient arrêter avant 60 ans ! Mettre l'accent sur les 150 trimestres ouvre au contraire de nouvelles perspectives, telle la retraite à la carte, à temps partiel. Quand on a déjà 30 ans de cotisations, pourquoi ne pas commencer à ralentir, jouir d'une retraite à mi-temps et "étaler" les trimestres de travail encore dus à la société au delà des 60 ans ? Pourquoi ce couperet qui d'un seul coup prive l'entreprise de toute une expérience, de tout un savoir-faire accumulés, et précipite une personne vers une vie sans repère, parfois sans amis, à laquelle elle ne s'est pas préparée ?

TIERS SECTEUR OU PETITS BOULOTS ?

Je n'ai pas encore parlé des allocations-chômage... car hélas il restera des chômeurs, même avec le partage du travail, même avec une relance sélective vers le développement soutenable, même avec "plus et mieux d'Europe". Les 35 heures, c'est à peine la moitié des chômeurs ~~réels~~ qui retrouvent un emploi. C'est déjà énorme, mais ils restera les autres, et naturellement ce sera ceux que les employeurs jugent les moins "employables" : les chômeurs longue durée, les jeunes sans expérience, les femmes, celles et ceux dont la qualification (souvent réelle) est la moins reconnue.

Pour ceux-là, les politiques dites "actives" de l'emploi n'ont pour l'essentiel prévu que deux issues, en alternance : l'assistantat et les petits boulots. 6 mois de galère au RMI, 6 mois de galère en CES, et on recommence. Avec de temps en temps un Contrat à Durée Déterminé, un peu plus souvent en période de "reprise" (comme maintenant), presque pas en période de récession. Pour ceux-là, les technocrates tiennent en gros le raisonnement suivant : *"Ils ne servent pas à grand chose, aucun employeur n'en veut, ou alors il faut qu'ils ne coûtent presque rien"*.

J'ai dit la nocivité pour les "emplois normaux" de ces statuts précaires, incrustés dans le secteur privé (sous forme de "Stages" et "contrats" divers et variés) ou le secteur public (sous forme de CES), et je ne m'étendrai pas sur le désespoir, le dégoût de soi, parfois, qu'engendrent ces statuts. Chacun connaît, dans sa famille, parmi ses amis, de ces sous-prolétaires, naufragés du libéral-productivisme, naufragés pourtant riches souvent d'un savoir acquis ou de diplômes devenus invendables.

Alors que faire ? Accélérer encore le partage du travail, bien sûr, mais, le problème de la compensation salariale étant ce qu'il est, et la pression des gains de productivité ne connaissant aucune pose, je crains qu'il soit pour le moment utopique de "partager tous les emplois entre toutes les mains disponibles". Bien entendu, on peut, comme le recommande Guy Aznar, accélérer encore la réduction du temps de travail sur la base du *volontariat*,

grâce au temps partiel en dessous de 30 heures. Ce temps choisi (mais alors, vraiment *choisi*, c'est-à-dire avec un droit inconditionnel à revenir au temps plein) pourra être, lui aussi, fortement compensé grâce aux économies qu'il permet pour les caisses de l'UNEDIC. Mais on ne peut évaluer à l'avance combien le temps choisi libère d'emplois existants supplémentaires.

Il faut donc résolument explorer une alternative : *créer un nouveau secteur d'emplois*. Des emplois dont le besoin est ressenti : les fameux "emplois de proximité", les emplois liés à la restauration de l'environnement. Des emplois qui n'existent pas, parce que "*ça coûterait trop cher, n'est-ce pas, avec les charges sociales, la TVA, etc...*", ou qui parfois existent... au noir, justement.

Mais justement, ce secteur, ce "*Tiers-secteur d'emplois socialement et écologiquement utiles*" peut devenir solvable, s'il est dispensé des charges sociales, de TVA, et s'il reçoit, à titre de subventions, les allocations que touchaient les chômeurs... Notons que ça ne coûte strictement pas un franc de plus à la société. Notons surtout que ce statut fiscal très avantageux n'est plus, comme dans le cas des TUC, des SIVP et des CES, une propriété des individus qui y participent, mais des entreprises, agences ou coopératives qui les emploient. A la limite, le salarié du Tiers-Secteur ne sait pas qu'il est dans le Tiers-Secteur (seul le comptable le sait !) : lui a un salaire normal, une législation sociale normale.

"*Oui, bon, mais, on va encore mettre là les gens sans qualifications, les femmes. Ça sera le secteur des petits boulots !*". Cette remarque me fait bondir. D'abord, c'est ce problème social-là (celui des naufragés de "notre" progrès) qu'il s'agit justement de régler. Ensuite j'ai envie de rappeler qu'"*Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens*", ce qui de nos jours se traduit : "*il n'y a que de statuts précaires, il n'y a que des salaires au rabais, il n'y a que de conditions humiliantes d'exercer un métier*". Prenons quelques exemples.

Beaucoup de municipalités rurales emploient des CES pour "entretenir l'environnement". C'est plutôt une bonne idée... mais un peu perverse ! C'est doublement stigmatisant, pour ces travailleurs et pour l'environnement. Un peu comme si on voulait dire "*Ces gens sont les derniers à qui on confierait un emploi, confions leur la dernière des tâches vaguement utiles, l'environnement...*" Prendre l'environnement au sérieux, c'est le confier à un secteur qui se professionnaliserait peu à peu, et qui, puisque la "demande sociale" est collective, doit être régulièrement subventionné par la Collectivité. Mais ses travailleurs, eux, doivent avoir un statut normal, correspondant à leur qualification.

Autre exemple encore plus caricatural. La télévision nous montre avec une admiration et une légitime émotion ces clowns qui vont, dans les hôpitaux, faire rire les enfants jusqu'aux portes de la mort. Personne n'oserait nier leur qualification, ni leur utilité sociale exceptionnelles. Qui pourtant se soucie du statut, du salaire de ces "intermittents du spectacle" ? N'est-ce pas finalement leur statut qui reflète, ou qui détermine quelque part l'idée que ce n'est quand même qu'un petit boulot ? Et si l'idée de "petit boulot" reflétait aussi les préjugés de notre société sur les métiers "nobles" - et les métiers vulgaires, ou peu sérieux ?

Autre exemple, encore plus riche, parce que c'est un immense continent qui sort ici de l'ombre (le travail domestique auquel le patriarcat a soumis les femmes) : celui des travaux de proximité, d'aide aux personnes à domicile. Réfléchissons bien aux quatre situations suivantes :

- * une femme au foyer fait le repassage chez elle.
- * une femme "qui travaille" (!) fait le repassage chez elle pendant sa "deuxième journée".
- * une femme de ménage (une "aide familiale" à la Martine Aubry) fait quelques repassages chez les uns ou les autres en échange de chèques-services à la Michel Giraud.

* Quatre chômeuses s'installent dans une boutique et montent une "repasserie" sous forme d'une coopérative du Tiers-Secteur, et des "clients" leur apportent le linge qu'ils ont lavés dans leurs machines...

Les mêmes gestes, les mêmes savoir faire, la même utilité sociale... quatre statuts différents pourtant sous le regard des autres, quatre regards différents que l'on porte sur soi-même, quatre degrés dans l'autonomie...et dans le partage d'un travail dont on ne parle pas, le travail domestique des femmes. "*Cela reste entre les femmes*" ? Peut-être. Dans un premier temps. Gagnons que le travail se partagera (entre les sexes !) plus facilement à la repasserie qu'à la maison.

Une grande partie des emplois créés de nos jours (ne serait-ce que la restauration) vient en effet de la décomposition du travail domestique. Les femmes ont conquis *aussi* par leur accès à l'emploi une autonomie personnelle. Elle n'ont pas l'intention de "retourner à leurs foyers", en échange du salaire maternel que leur promettent ceux qui font remarquer que *toute* la croissance du chômage depuis 1970 est inférieure à la croissance du nombre de femmes sur le marché du travail depuis cette date : + 3 millions et demi (alors que le nombre d'hommes sur le marché n'a pratiquement pas varié). Aujourd'hui, plus de trois quart des femmes *veulent* travailler, à tous âges, et ne s'arrêtent même plus pour faire des enfants.

Il ne faut donc pas s'étonner que, simultanément, le salariat ait envahi des domaines jadis dévolus au travail domestique... et que les femmes s'y soient retrouvées plus nombreuses, comme "naturellement" prédestinées par leur qualification. En réalité, ce que les hommes attendaient d'elles dans le travail salarié, c'est bien sûr leur connaissances culinaires et leurs compétences de lavandières, c'est leur amour des enfants, leur souci et leur patience à l'égard de l'éducation des enfants, mais c'était surtout ... leurs subordination ancestrale et leur habitude de considérer que le travail d'une femme n'a pas véritablement besoin d'être payé. Et c'est ainsi que les emplois les plus

"nobles" (professeurs, médecins des hôpitaux) ont commencé se dégrader... dès lors que les femmes y ont conquis la majorité. Alors ~~peut-être le regard de~~ ~~qui~~, qui décide de ce que sont les "petits boulots" ?

Et pourtant, à travers ce changement de statut, quelque chose a bougé dans les rapports sociaux. Certes, le salariat peut être aussi dur et aussi humiliant que le travail domestique. Mais au moins se dissout l'hypocrisie où l'on prétend faire "par amour" ce qui n'est qu'oppression millénaire. Avec le salariat apparaissent à la fois l'autonomie individuelle, l'accès à la vie sociale, "à l'extérieur", et la reconnaissance sociale (autre que comme "femme de..."). Avec le travail salarial collectif, dans un statut légalement reconnu, apparaît la possibilité de lutter pour faire évoluer les conditions et la reconnaissance sociale du travail .

En absorbant les fonctions "routinières", "hétéronomes" comme dirait Gorz, du travail domestique, le Tiers-Secteur appliqué aux emplois de proximité offre la *possibilité* de les humaniser, de les valoriser. Il laisse ainsi la *possibilité* au temps libre de devenir vraiment, pour les femmes comme pour les hommes, le temps de l'activité gratuite, le temps de l'amour, de la convivialité, de la vie dans la cité...

Mais dans l'idée du Tiers-Secteur (entre le Public et le Privé), comme d'ailleurs dans la notion de "proximité", il y a encore une autre idée porteuse d'avenir : la redécouverte du "quelque chose" entre l'Etat et le Marché, d'un mode de rapport entre les gens, de service les uns pour les autres, qui ne soit pas fondé seulement sur l'argent et sur la loi, mais sur la communauté de vie, sur le *territoire* (et qui pourtant ne soit pas un retour à la gratuité ambiguë du travail domestique).

Une des formes embryonnaires du Tiers Secteur, c'est par exemple les "régies de quartier", ces associations d'ex-chômeurs réalisant des travaux d'entretien de leur propre grand ensemble de logements sociaux. Qui décide de l'utilité sociale de leur travail ? Et bien au Danemark, où les choses sont

beaucoup plus avancées, ce sont... les associations d'habitants organisées sur la base de la cage d'escalier !

Changer les rapports sociaux au travail, inventer de nouveaux rapports avec les usagers du travail, c'était aussi l'ambition des premiers initiateurs du Tiers Secteur, au début des années 80, ces pionniers du travail social autour de Bertrand Schwartz. Mais le pouvoir socialiste, qui n'a eu d'autre plaisir que de dégrader ce qu'il touchait, s'est empressé de substituer les "TUC" aux entreprises intermédiaires. Il est en effet beaucoup plus facile et rapide de multiplier les petits boulots que de créer un vrai Tiers-Secteur.

Mais après tout, le salariat "normal", lui aussi, s'est développé sous des formes parfois monstrueuses, il y a deux siècles. Et aujourd'hui, on se bat pour y rester, ou pour y revenir, parce qu'au long de ces deux siècles, des hommes et des femmes se sont battus pour améliorer "le travail". La lutte pour l'emploi est le plus grand hommage rendu, de nos jours, à leurs "conquêtes sociales..."